



Brevet de Technicien Supérieur

Session 2022

Inscriptions des Candidats Individuels (Service Grand Public)

1 - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour la session 2022, les dates d'inscription du Brevet de Technicien Supérieur sont les suivantes :

➤ Du mardi 19 octobre 2021 à partir de 15 h au vendredi 19 novembre 2021, 17 h (heure locale), pour toutes les spécialités de BTS. (**Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire !**)

2 - CATÉGORIE DE CANDIDAT

- Vous êtes candidat(e) individuel(le) :
 - Candidats refusés, éliminés, sans décision finale ou non présentés à une session précédente,
 - Salariés justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années,
 - Candidats de l'enseignement à distance (CNED, etc...),

3 - PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

L'inscription à l'examen étant un acte personnel, vous devez procéder vous-même à la saisie afin d'éviter les erreurs d'enregistrement ou omissions.

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et individuelle**. Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation relevé de notes, etc...). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : **vous avez 48h** pour cliquer sur le lien « Activer mon compte », sinon votre compte sera supprimé. Dans cette situation, vous devez recommencer la procédure.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ». À l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**. À ce stade, vous pouvez modifier votre inscription en ligne. Allez dans l'espace « mes documents » pour consulter et éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives à téléverser.

4 – INSCRIPTION DÉFINITIVE

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :

- Consultez votre confirmation d'inscription via votre compte Cyclades rubrique « Mes documents ».



Attention à bien déposer la **dernière version** de votre confirmation d'inscription

- La confirmation d'inscription doit être **vérifiée, signée et téléversée** dans votre espace candidat Cyclades

rubrique « Mes justificatifs » avec, les pièces justificatives suivantes : (CNI, Attestation JDC, etc ...), **avant le 19 novembre 2021 dernier délai** (Voir Guide « Gérer ses inscriptions au BTS »).

- **Aucun document sous format papier ne doit être envoyé au rectorat.**

- ✚ Une fois votre dossier étudié par nos services, un mail faisant état définitif de votre inscription, vous sera adressé le 15 décembre 2021.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes candidat à un examen organisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur dans l'académie de Nice, en tant que candidat présentant un handicap ou une maladie invalidante vous pouvez demander à bénéficier d'un aménagement des épreuves aux examens.

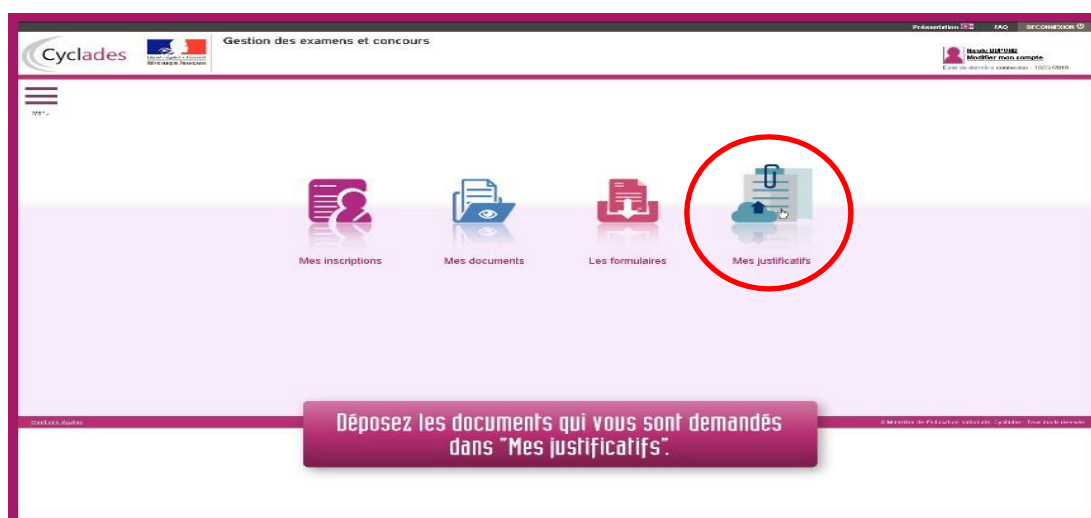
Attention : vous devez répondre « **OUI** » à la rubrique « Handicap » lors de l'inscription.

Dans le cas d'un aménagement d'épreuve existant, la notification d'aménagement d'épreuves doit être jointe à la confirmation d'inscription et donc téléversée.

Pour les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves, rendez-vous sur le site internet du rectorat, ac-nice.fr - 🔍 Recherche Candidats en situation de handicap puis sur le lien [Se connecter à Amex](#)



À la fin de la procédure de préinscription, le document de confirmation d'inscription daté et signé et les pièces à joindre, doivent être téléversés dans votre espace candidat CYCLADES pour le **19 novembre 2021 dernier délai**



Après cette date, la candidature est annulée, si cette confirmation d'inscription signée et accompagnée des pièces justificatives n'ont pas été téléversées.

5 - PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU BTS

PIÈCES COMMUNES À TOUS LES CANDIDATS

- Confirmation d'inscription signée
- Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso.
- Pour les personnes de nationalité française âgées de 16 à 25 ans, photocopie du certificat de participation à la journée de la défense et de la citoyenneté (ex. JAPD).

ATTESTATION DE RECENSEMENT NON ACCEPTÉE

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DU CANDIDAT

Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du relevé de notes des sessions précédentes (les bénéfices de notes sont valables 5 ans à partir de leur date d'obtention). Le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de consulter le nouveau référentiel. - Les candidats n'ayant pas obtenu l'(les) épreuve(s) exigeant l'accomplissement d'une pratique professionnelle doivent fournir la (les) attestation(s) de stage OU le (les) certificat(s) de travail.
Scolaires de l'enseignement à distance (CNED, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Certificats de scolarité des deux années de préparation au BTS - Photocopie des attestations de stages règlementaires - Les candidats redoublants conservant des bénéfices de notes fourniront également la photocopie du relevé de notes de BTS.
Apprentis de l'enseignement à distance (CNED, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du contrat d'apprentissage visé par les trois parties : candidat, employeur, centre de formation. - Photocopie de l'attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise.
Formation continue de l'enseignement à distance (CNED, ...)	<p style="text-align: center;"><u>Pièces à fournir par tous les candidats de la formation continue :</u></p> <p>Les candidats non scolarisés doivent justifier de 3 années d'activités professionnelles effectives dans un emploi correspondant à la finalité du diplôme postulé ou avoir déjà présenté la même spécialité de BTS, sans succès.</p> <p>Pour les candidats en contrat de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie du ou des contrat(s) de professionnalisation. - Photocopie du certificat du travail relatif au contrat de professionnalisation <p>Pour les candidats de la formation continue en situation de 1^{ère} formation ou de reconversion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestations de stages règlementaires <p>Pour les candidats de la formation continue en situation de perfectionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificats de travail attestant que l'intéressé(e) a occupé un emploi dans le secteur correspondant à la finalité du diplôme postulé, en qualité de salarié à plein temps pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant 1 an au cours des 2 années précédant l'examen.
Expérience professionnelle de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat(s) de travail à fournir, justifiant 3 ans d'exercice dans un emploi de technicien supérieur, et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS.
IMPORTANT	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats qui auront fait l'objet d'une décision de FORMATION AMENAGEE ou de POSITIONNEMENT fourniront une copie de cette décision. - Les candidats titulaires de DISPENSES d'épreuves fourniront le document attestant de cette dispense (copie de l'attestation de validation des acquis de l'expérience ou du diplôme ou du relevé de notes).

↪ **ATTENTION : Chaque dépôt de pièce justificative doit être téléversé séparément et dans la rubrique correspondante.**

Pour les candidats nés en France, préciser, s'il y a lieu l'arrondissement de la commune de naissance, et pour ceux nés à l'étranger le pays de naissance et la ville.

Je vous rappelle l'exactitude de l'état civil qui doit être conforme à celui de la pièce d'identité qui est à présenter le jour des épreuves.

6 - ÉPREUVES DE LANGUES

- Attention : pour les candidats de l'enseignement à distance, l'option choisie à l'inscription de l'épreuve de langue obligatoire doit être enseignée conformément à la réglementation du BTS.
- Selon le choix de l'option de l'épreuve facultative, un candidat peut être conduit à subir l'épreuve de langue dans une autre académie que celle où il s'est inscrit. Si aucune possibilité ne peut être trouvée, le candidat sera conduit à formuler un autre choix.

Certification en langue anglaise : TOUS LES CANDIDATS.

Il s'agit d'une épreuve obligatoire dont l'absence est éliminatoire, mais il n'y a pas d'obligation de résultat. Ainsi le score obtenu ne comptera pas dans le calcul de la moyenne générale aux épreuves.

Cette inscription est faite par défaut via l'application cyclades.

7 - AQUIS

Si vous avez droit à des dispenses ou des bénéfices de notes, vous devez saisir les dispenses ou les bénéfices aux épreuves concernées et devez téléverser votre relevé de notes ou diplôme.



Les référentiels et règlements d'examens sont consultables sur le site EDUSCOL du ministère à l'adresse suivante : <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

Le rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques. Les candidats doivent consulter impérativement le référentiel de l'examen (plus particulièrement la partie relative aux épreuves ponctuelles).



BTS - SESSION 2022 – R. 408

BTS Constructions métalliques - BTS Etudes et économie de la construction - BTS Bâtiment –
BTS Travaux publics – BTS Système constructif bois et habitat – BTS Fluides-énergies-domotique
– option A/B/C - BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation

FORMATION OBLIGATOIRE AU TRAVAIL EN HAUTEUR

Arrêté du 14 avril 2016

Les candidats à l'obtention des brevets de technicien supérieur susvisés doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation correspondant aux compétences définies dans les annexes 4 et 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative à la réception et à l'utilisation des échafaudages de pied au **plus tard le 26 novembre 2021, faute de quoi ils ne seront pas admis à se présenter à l'examen.**

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences	
		Annexe 4	Annexe 5
BTS CONSTRUCTIONS METALLIQUES	BTS	X	X
BTS ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	BTS		X
BTS BATIMENT	BTS		X
BTS TRAVAUX PUBLICS	BTS		X
BTS SYSTEME CONSTRUCTIF BOIS ET HABITAT	BTS	X	X
BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE (OPTION A/B/C)	BTS		X
BTS ENVELOPPE DES BATIMENTS	BTS		X